Trentième Année. — N° 166 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. LUNDI 15 JUIN 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 14 JUIN 1885

LA LUMIÈRE

Les journaux de gauche ne cesse d'accuser les conservateurs de faire au régime actuel une guerre déloyale, et de chercher, dans le mensonge et la calomnie, les moyens de le renverser. Ils leur reprochent tout particulièrement de parler sans cesse au pays de la progression du déficit dans nos budgets, des atteintes portées à la fortune publique et de la situation effrayante dans laquelle se trouvent actuellement les finances de la France. Ils protestent qu'il n'y a rien de vrai dans ce sombre tableau, que la gestion financière opportuniste a été irréprochable, que l'équilibre du budget n'est pas compromis et qu'il n'est rien de plus rassurant au monde que l'état de nos finances.

Eh bien ! puisqu'il en est ainsi, puisque le gouvernement a tout à gagner et rien à perdre à ce que le pays connaisse toute la vérité sur la situation de nos finances, comment se fait-il que la majorité se soit si obstinément refusée, avant-hier, à accepter la proposition de M. d'Aillières ? Voilà ce qu'on ne peut comprendre et ce qu'on devrait bien nous expliquer.

Quelle est la prétention de M. d'Aillières et de quatre-vingt-trois députés de la droite, qui ont signé avec lui cette proposition ? C'est qu'il n'est pas une seule des critiques adressées à la gestion financière qui ne soit fondée, et pas un seul des périls dénoncés du haut de la tribune ou dans la presse qui ne soit vrai.

Depuis longtemps les budgets se soldent en déficit. Le gouvernement, après avoir d'abord cherché à masquer le fait, a été obligé de l'avouer ; mais il a cherché, tout en l'avouant, à en diminuer la gravité. Le déficit qu'il constate pour l'ensemble des quatre années de la présente législature est de 500,000,000 de fr., chiffre énorme déjà. En réalité, ce déficit est du triple et atteint près de 1,500,000,000. Quant au budget de 1886, que, conformément aux dissimulations précédentes, le gouvernement présente en équilibre, il est en réalité, dès aujourd'hui, en déficit de 500,000,000 de fr. environ.

Ainsi parlent M. d'Aillières et ses, collègues Ils ajoutent qu'au moment de disparaître, les députés qui vont léguer à leurs successeurs une si redoutable liquidation à faire, leur doivent, tout au moins, de mettre la comptabilité à jour et la laisser en règle. Ils disent encore qu'entre le gouvernement, qui cherche à dissimuler la gravité de la tuation, et ses contradicteurs, il est essentiel que le pays puisse se prononcer en connaissance de cause, et ils réclament, en conséquence, la nomination d'une commission d'enquête parlementaire, qui aura à établir le déficit réel des derniers exercices, le montant des dettes de toute nature et des engagements contractés par l'Etat ; la situation du matériel militaire et naval de nos arsenaux et magasins, et de la flotte ; le rapport de cette commission devant être déposé et distribué avant la séparation de la Chambre.

Comment nos adversaires, puisqu'ils sont si certains de l'excellente situation des finances, n'ont-ils pas accepté avec transports la proposition de la droite ? Elle leur permettait de confondre au grand jour et d'une façon décisive, à la veille des élections, les calomnies dont ils se plaignent, et ils n'en ont pas voulu, et, loin de s'y rallier, ils se sont empressés de l'écarter par la question préalable ! Est-ce que ce n'est pas là un aveu, un aveu d'autant plus écrasant que le défi était formulé d'une façon plus claire et plus nette ? Une enquête enfermée dans un cadre aussi bien déterminé, et portant sur des points aussi précis, une enquête dont le moindre résultat serait de faire connaître qu'en ajoutant aux sommes dépensées celles que nécessitent l'état de notre flotte et le vide de nos arsenaux, c'est *un milliard* au moins que l'expédition du Tonkin aura coûté à la France ; une enquête qui démontrerait que l'établissement de nouveaux et lourds impôts s'impose fatalement, à bref délai, mais c'eût été se porter à soi-même le dernier coup ; c'eût été, de la part de la majorité, responsable de cette effrayante situation, un véritable suicide.

Il n'y a pas d'autre explication à donner des motifs qui ont inspiré à la Chambre son refus d'accepter la proposition de la droite. C'est ainsi que le pays le comprendra. « Je n'aime pas les réverbères, cela me fait mal aux yeux, » dit, dans nous ne savons plus quelle comédie, une façon de Robert-Macaire. Il en est ainsi des opportunistes ; ils ne veulent pas de la lumière, elle leur fait mal aux yeux. C'est tant pis pour eux, car [illegible] sera faite, ils [illegible] sûrs, malgré tous les efforts qu'ils font pour la tenir sous le boisseau.

Voici le texte du discours prononcé par M. d'Aillières, pour la nomination d'une commission d'enquête, chargée d'établir le bilan *vrai* de nos finances :

M. le président. — La parole est à M. d'Aillières, pour demander la déclaration d'urgence sur une proposition déposée par lui à la dernière séance.

M. d'Aillières. — Messieurs, au nom de quatre-vingt-quatre de nos collègues, signataires de la proposition de résolution que j'ai eu l'honneur de déposer, avant-hier, sur le bureau de la Chambre, je viens vous demander l'urgence pour cette proposition. Je ne veux pas abuser des moments de la Chambre. Aussi ne ferai-je pas de discours et me contenterai-je de vous donner lecture de l'exposé des motifs que, suivant le règlement, nous avons dû inscrire en tête de cette proposition.

Messieurs, nous n'avons pas à rechercher, cette année, les causes de la désorganisation de nos finances (protestations à gauche et au centre), ni à vous proposer de nouveau les mesures qui, seules, pourraient rétablir la clarté dans nos comptes et la régularité dans nos budgets.

Nous vous avons soumis, l'an passé, des tableaux et des chiffres qui n'ont pas été sérieusement contestés. (Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs. — Très bien ! très bien ! à droite). Nous avons résumé, dans une proposition de loi, les réformes les plus urgentes ; mais votre commission, à laquelle vous aviez renvoyé ce projet dès le mois d'août, est arrivée, en mars, au terme de son mandat, sans avoir daigné s'occuper d'une proposition signée de quatre-vingt-quatre de nos collègues.

Elle n'a pas voulu discuter les économies que nous proposions et qui eussent rétabli l'équilibre si fortement compromis du budget; elle n'a pas renoncé aux pratiques illégales (Très bien ! très bien ! à droite. — Applaudissements ironiques à gauche) que nous signalions, et vous avez toléré qu'elle les couvrît, encore une fois de son assentiment, et que l'on continuât à tromper le pays, sur la véritable situation de ses affaires.

Aujourd'hui, la législature touche à son terme, le moment de discuter les réformes est passé ; il est trop tard pour réparer vous-mêmes les brèches que votre gestion financière a causées à la fortune publique.

Vos successeurs auront à restaurer l'édifice que vous avez ébranlé.

Ils auront à pourvoir aux besoins d'un budget que, pendant cette législature, vous avez démesurément accrus et aux intérêts d'une dette que vos gaspillages ont portée à plus de trente milliards

Seulement, comme dans quelques mois, nous, allons comparaître devant nos électeurs, nous leur devons tous la vérité sans réticence et sans déguisement.

Vous n'avez pas le droit, plus que nous, de dissimuler au pays les conséquences de vos votes ; vous n'avez pas le droit de lui cacher comment vous avez pu, en pleine paix européenne, augmenter si lourdement ses charges.

Depuis longtemps, tous vos budgets se soldent en déficit. Vainement on s'est efforcé de le nier. M. le ministre des finances le confesse publiquement aujourd'hui, dans des documents officiels.

Le gouvernement cherche bien encore à dissimuler sous de trompeuses apparences les excédents de dépense des années, antérieures, à la présente législature; mais il est forcé d'avouer, pour 1882, 42 millions de déficit; pour 1883, 85 millions ; pour 1884, 157 millions; pour 1885, 276 millions. C'est un total de 560 millions de déficit sur le budget ordinaire des quatre dernières années; un total de 560 millions de déficit, avoué pour la gestion de la Chambre actuelle.

M. le ministre des finances prend soin d'ajouter que ce sont là des chiffres essentiellement provisoires; M. le ministre se sert d'une expression impropre : ces chiffres ne sont pas des chiffres provisoires, ce sont des chiffres inexacts; ils sont faux, parce qu'ils sont incomplets.

En effet, pour établir ce déficit... (Bruits divers).

Une voix à gauche. — Mais nous ne discutons pas le budget en ce moment !

M. le président. — Messieurs, nous ne discutons pas le budget, en effet; mais l'orateur donne lecture, aux termes du règlement, de l'exposé des motifs, à l'appui d'une demande d'urgence d'une proposition; vous ne pouvez pas l'en empêcher.

M. d'Aillières. — En effet, pour établir ce déficit, dont le chiffre officiel s'enfle et grossit dans chacun des documents qui nous sont distribués, M. le ministre des finances néglige de tenir compte des ressources extraordinaires provenant de l'emprunt et servant, depuis longtemps, à équilibrer le budget ordinaire...

M. Roquet. — Lisez les conclusions !

M. d'Aillières. — Il omet, dans ses additions, les dépenses ordinaires indûment réparties au budget extraordinaire; il oublie enfin de parler des billets souscrits par ses prédécesseurs, sous le nom d'obligations à court terme et qu'au lieu de payer à leur échéance, la République renouvelle, comme un débiteur dans l'embarras. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Si l'on répare ces omissions, le déficit des quatre derniers budgets ordinaires dépasse 1,500 millions; et encore, ne tenons-nous compte ni des trois milliards et demi du budget extraordinaire, ni de la détérioration des bâtiments de notre flotte, ni des vides de nos magasins et de nos arsenaux, ni des avances des départements et des communes, des chambres de commerce et des compagnies de chemins de fer. Vous les tairez aujourd'hui comme si nous n'avions plus à les rendre; mais il faudra bien les rembourser demain, au moyen d'annuités à inscrire dans les budgets de l'avenir.

Aux chiffres du ministre, nous opposons les nôtres, quelque incomplets qu'ils seraient nécessairement, car la parcimonie calculée avec laquelle nous sont distribués les documents financiers, nous empêche d'arriver à la vérité entière. (Très bien ! très bien ! à droite. — Approbation ironique à gauche et au centre.)

Tels qu'ils sont, nous les publions cependant, et nous demandons qu'ils soient l'objet d'un débat public et d'un contrôle officiel.

M. le ministre des finances avoue, par la gestion financière de ces quatre dernières années, 560 millions de déficit sur les budgets ordinaires. Nous disons que ce déficit dépasse 1,500 millions.

M. le ministre affirme que le budget qu'il prévoit pour 1886 est en équilibre. Nous soutenons qu'il est en déficit d'environ 500 millions. (Au centre : Bien davantage !) Et encore ne comptons-nous ni les avances faites à l'Etat par les compagnies de chemins de fer, non plus que les travaux exécutés par ces mêmes compagnies pour le compte de l'Etat.

M. le ministre a publié, l'année dernière un tableau des engagements du Trésor, engagements tout récents pour la plupart. Sans tenir compte ni de la Dette consolidée, ni de la Dette viagère, qui représentent déjà 20 milliards, il arrive à un total de 16 milliards. Nous nous faisons forte de prouver que, dans ce total formidable, des sommes considérables ont été omises.

Ainsi, personne ne voit le déficit ; mais nous ne sommes pas d'accord sur son chiffre. Il faut pourtant que la question soit tranchée. Nous vous demandons, pour le faire, de nommer, au scrutin de liste, une commission prise dans toutes les fractions de la Chambre. Que cette commission soit armée du droit de se faire communiquer par M. le ministre des finances toutes les pièces qu'elle jugera nécessaires ; qu'on lui produise tous ces comptes d'attente, intermédiaires, de virements qui ne sont pas autorisés par la loi et qui n'ont d'autre but que de reculer sans cesse l'heure des aveux et des révélations, et elle sera en mesure de vous produire enfin des chiffres réels et des états véridiques... (Très bien ! très bien ! à droite — Approbation ironique à gauche et au centre.)

... Vos successeurs auront de graves mesures à prendre. Ils sont du moins en droit d'exiger que toutes les responsabilités d'établissement, que les électeurs connaissent le déficit dans toute son importance et sachent bien à qui ils le doivent.

Au moment de disparaître, la Chambre des députés ne saurait se refuser à mettre, par un débat public et par des pièces officielles, le pays à même de se prononcer entre le gouvernement et ses contradicteurs.

C'est pourquoi nous vous demandons, messieurs, l'urgence de la discussion immédiate de la proposition de résolution suivante :

Art. 1. — Il sera nommé, en séance publique et au scrutin de liste, une commission de 33 membres chargés d'établir :

1. Le déficit réel des derniers exercices;

2. Le montant des dettes et engagements de toute nature contractés par l'Etat ;

3. La situation des bâtiments de la flotte, du matériel militaire et naval, des magasins et des arsenaux.

Art. 2. — La commission aura le droit d'exiger des ministres compétents la production de toutes les pièces et comptes nécessaires à l'exercice de son mandat.

Art. 3. — Son rapport devra être déposé imprimé et distribué, avant la séparation de la Chambre actuelle. (Applaudissements à droite. — Approbation ironique à gauche et au centre.)

M. d'Aillières. — Cette proposition de résolution est signée par MM. d'Aillières, Abrial, Ancel, Arnous, de Baudry-d'Asson, vicomte de Bélizel, Benazet, Bergerot, de la Biliais, Boyer, Georges Brame, Brierre, Calla, de Cazenove de Pradines, Léon Chevreau, Cibiel, Daynaud, Delafosse, vicomte Desson de Saint-Aignan, Ernest Dréolle, du Bodau, baron Dufour, baron Eschassériaux, comte D'Espeuilles, Faur, Mgr Freppel, René Gautier, baron Gérard, Garnier, comte Gououx de Fermon, comte le Gonidec, de Fraissan, Granier, de Cassagnac, Grout, de Guilloutet, Jolibois, comte de Juigné, Jonglez, comte de Kergorlay, vicomte de Kermenguy, de la Bassetière, Labet, vicomte de la Bourdonnaye, baron Etienne de Ladoucette, comte de Lanjuinais, de Largentaye, de La Rochefoucauld duc de Bisaccia, marquis de la Rochejacquelein, Larcche Joubert, de la Rochette, Lefebvre du Prey, Arthur Legrand; prince de Léon, le Provost de Launay, Leroux, Levert, Lorois, baron de Mackau, comte de Maillé, Malartic, Martin d'Auray, Maynard de la Claye, comte de Mun, comte Murat, Ollivier, Cunéo d'Ornano, Pain, Pleyre, Plichon, Praxi-Paris, Raulins, baron Reille, Georges Roche, baron des Rotours, Roy de Loulay, de Saint-Martin, Sarrette, Guzman Serph, de Soland, comte de Terves, Thirion-Montauban, Thouinet de la Turmelière, de Valon.

M. Jules Roche. — Je demande la parole.

M. le président. — Vous avez la parole.

M. Jules Roche. — La Chambre comprend bien que je ne viens pas discuter au fond la proposition dont vous venez d'entendre la lecture. Ces considérations, qui viennent d'être présentées par l'honorable M. d'Aillières, vous sont déjà connues; vous les avez entendues, l'année dernière, lors de la discussion générale du budget; vous les lisez tous les jours dans les journaux du parti monarchique, et vous savez avec quelle précision et quelle exactitude rigoureuse on a, maintes fois, répondu à ces accusations calomnieuses contre le gouvernement républicain.

A droite. — Jamais, jamais on n'y a répondu.

M. le comte de Lanjuinais. — Si vous avez de bonnes raisons, donnez-les.

M. le président. — Laissez, parler, messieurs.

M. Jules Roche. — Ce n'est donc pas le moment de discuter et l'honorable M. d'Aillières pourra, dans quelques jours, lorsque la discussion du budget de 1886 s'ouvrira, reprendre ces accusations et les développer ; et il sait fort bien que la Chambre lui laissera toute la latitude dont il aura besoin.

Mais, pour le moment, il n'y a qu'une réponse que la Chambre puisse faire, dans l'intérêt de la vérité, dans l'intérêt de sa dignité, à la proposition qui lui est présentée, c'est de la repousser par la question préalable. (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre. — Exclamations et rires à droite.)

M. d'Aillières. — Messieurs, je ne veux répondre qu'un mot. On nous accuse, à cette tribune, de faire œuvre de parti. (Dénégations ironiques au centre)... quand nous cherchons à défendre les finances du pays, quand, forts de notre conscience et de notre droit, nous venons remplir, à cette tribune, les devoirs que nos électeurs nous ont donné mission d'accomplir.

Nous protestons contre cette accusation, c'est une réponse trop commode à faire à des adversaires dont le pays sera juge.

Maintenant, M. Jules Roche veut bien ajouter que nous pourrons parler librement quand viendra la discussion du budget; il sait bien que nous ne pouvons pas le faire complètement, il sait bien que nous sommes exclus de parti pris de la commission du budget et que les documents qui nous sont distribués ne donnent que des chiffres incomplets. (Exclamations à gauche.)

M. Jules Roche. — Lisez donc ceux qui nous sont distribués.

M. d'Aillières. — Je les ai lus. Nous sommes las d'apporter sans cesse, à cette tribune, des affirmations que nous savons conformes à la vérité, de venir, en notre âme et conscience, vous répéter, ce dont l'avenir ne montrera que trop clairement l'exactitude, et de n'obtenir, comme réponse de nos adversaires, que de vaines dénégations.

Il faut enfin que le pays puisse juger entre nous, nous ne vous demandons que de le mettre à même de trancher la question, et pour cela de nommer une commission où des membres de toutes les fractions de la Chambre seraient admis, où pourraient être produites toutes les pièces, tous les documents que l'on nous cache aujourd'hui et dont le rapport pourra enfin faire connaître la vérité à la Chambre et au pays.

La vérité, sans fard et sans exagération, tel est le seul but de notre résolution; à vous de voir s'il vous convient de la repousser. (Très bien ! très bien ! et applaudissements.)

M. le président. — La question préalable a été demandée. Je vais la mettre aux voix.

J'ai reçu une demande de scrutin public.

Il est procédé au dépouillement du scrutin. La question préalable est prononcée, par 324 voix contre 96.

AFFAIRE PEL

Audience du 13 juin.

L'audience est ouverte à onze heures et demie.

L'affluence est plus considérable au Palais que les premiers jours; chacun veut assister aux derniers débats de cette affaire toujours aussi mystérieuse, malgré les dépositions recueillies dans la journée d'hier. Nous remarquons M. Rochefort au banc de la presse.

M. Lhote, expert chimiste commis par M. le juge d'instruction, est introduit; il dépose en ces termes :

Le 13 octobre dernier, je me suis transporté, assisté de M. Kuehn et du commissaire de police, au domicile de Pel. Sur le sol de la chambre, je n'ai pas trouvé de traces de sang; dans un placard, j'ai trouvé et saisi du cyanure de potassium, et dans un vase, étiqueté A. S. O. S., de l'acide arsénieux, dans un petit fourneau se trouvaient des cendres. Une partie se trouve dans les pièces à conviction. J'ai analysé ces cendres, je n'y ai rien trouvé de suspect.

J'ai examiné aussi une scie qui est là. Cette scie est oxydée; il est très difficile d'y trouver des traces de sang, mais sur la lame, j'ai trouvé des traces de substances graisseuses, et sur le manche des traces de sang de mammifère. Je ne puis préciser davantage.

Le 21 octobre, j'ai procédé à l'analyse des restes d'Eugénie Buffereau. J'ai pris de la terre entourant le cercueil, puis je l'ai fait transporter à la Morgue, où il a été ouvert avec l'assistance du docteur Brouardel.

Le corps était à l'état de squelette. Il s'agissait de savoir s'il était possible de trouver dans ce corps un poison minéral. (L'expert rend compte des procédés chimiques qui ont été employés. C'est au moyen de l'appareil Marsch qu'il est arrivé à dégager l'arsenic qui se trouvait dans le cadavre.) Les réactifs qui ont été employés pour arriver à cette analyse étaient absolument purs, ils ne pouvaient donc contenir de l'arsenic. La mixture qui recouvrait le cadavre et qui y avait été déposée par l'administration des pompes funèbres a été également analysée, elle ne renfermait aucune trace arsenicale.

L'analyse de la terre entourant le cadavre a démontré également que cette terre ne renfermait pas d'arsenic. Je puis donc affirmer que l'arsenic trouvé dans le cadavre ne provenait de la terre ambiante, ni de la mixture. Dans le foie et les reins, où l'arsenic se localise d'habitude, lorsqu'il est ingéré, j'ai trouvé de l'arsenic, 1 milligr. 02.

J'ai enfin examiné le poêle de la cuisine de Pel.

L'expert s'approche du poêle de Pel, qui se trouve parmi les pièces à conviction, c'est un petit poêle ayant environ 0,80 c. de longueur sur 0,50 de large, il est en fonte, il a six ouvertures dont une formant four.

Nous nous sommes procuré, dit M. Lhote, un poêle semblable, et nous y avons incinéré 40 kil. de chair. L'incinération a été complète. Il résulte de nos expériences que pour incinérer un corps pesant 60 kil., il faudrait environ 40 heures.

M. l'expert fait passer à MM. les jurés diverses centres obtenues par ses expériences, et les cendres trouvées dans le fourneau de Pel.

Sur interpellation de M. l'avocat général,

M. Lhote. — L'incinération de la chair produit une odeur désagréable, mais peu pénétrante ; l'odeur cadavérique, au contraire, est très forte et le chlore ne peut la faire disparaître. Quant à la fumée produite par l'incinération, elle n'est pas très grande lorsque le poêle tire bien.

Me Joly. — L'oxydation de la scie ne prouve-t-elle pas qu'il y avait fort longtemps qu'on ne s'en était servi.

M. Lhôte. — Je ne puis le dire.

Me Jolly. — Quelle quantité de charbon faut-il pour incinérer 40 kilogrammes de chair ?

M. Lhôte. — Nous avons employé deux sacs dans notre expérience.

Pel prend la parole d'une voix très douce : « Si la lame avait été graissée et elle l'eût été en découpant un cadavre, elle ne se serait pas oxydée, et le manche en porterait des traces ; la graisse empêche l'oxydation. Il y aurait aussi des traces de frottement si cette scie avait servi à découper des os. »

M. l'avocat général. — Je suis persuadé que vous ne vous êtes pas servi de la scie. (Longue émotion.) Une question nouvelle se pose en effet. Comment le cadavre a-t-il été dépécé, si réellement il a été découpé ?

Pel — Vous avez analysé les cendres de mon fourneau, si j'y ai brûlé un corps arséniqué on a dû y trouver de l'arsénic que le feu n'a pu consumer.

M. Lhote. | On n'en a pas trouvé.

M. l'avocat général. — Je ne l'ai jamais prétendu.

Me Jolly. — Je prie M. Lhôte d'examiner les deux poêles. Si dans le poêle de Pel on avait fait pendant quarante heures un feu énorme, serait-il dans cet état. Le poêle dont on s'est servi pour les expériences est détérioré, le poêle de Pel ne l'est pas.

M. Lhôte. — Il est vrai que le poêle de Pel est resté en bon état.

M. Brouardel, docteur en médecine, expert-commis, dépose :

Le corps d'Eugénie Buffereau était dans un état de conservation remarquable au bout de quatre années d'inhumation.

M. Brouardel rend compte des analyses chimiques qu'il a faites avec M. Lhote ; sa déposition est sur ce point identique à la précédente.

M. Brouardel. — Il n'était plus possible, vu l'état du cadavre malgré sa conservation, de déterminer par l'autopsie la cause de la mort d'Eugénie Buffereau. Mais les symptômes qu'elle a ressentis avant de mourir sont ceux de l'empoisonnement par l'arsenic et si on trouve de l'arsenic dans le cadavre, il y a une grande présomption que c'est cet arsenic qui a déterminé la mort. Si Eugénie Buffereau avait pris de l'arsenic comme médicament, elle n'aurait point éprouvé les mêmes symptômes, parce qu'elle n'aurait absorbé que des quantités infinitésimales d'arsenic.

» J'ai été appelé aussi à donner mon avis sur la question de savoir s'il avait été possible de brûler un cadavre dans un poêle comme celui de Pel. Je ne pensais pas que ce fût possible. L'expérience que nous avons faite avec M. Lhote m'a démontré mon erreur. En quarante heures, on peut y brûler 50 kilogrammes de chair. En ce qui concerne les symptômes éprouvés par la fille Boehmer, autant du moins que nous avons pu les connaître par les dépositions des témoins, ils se rapportent à diverses maladies, mais spécialement à l'empoisonnement par l'arsenic.

Pel — M. l'expert paraît croire que la conservation du cadavre est due à l'arsenic qu'il avait renfermé ; comment se fait-il que le cerveau, qui n'en renfermait pas, est plus spécialement conservé ?

M. Brouardel. — Ce sont les intestins, puis les poumons, qui se putréfient les premiers; le cerveau ne se décompose que plus tard.

Pel pose à M. Brouardel diverses questions relatives aux symptômes spéciaux à l'empoisonnement arsenical.

Pel fait ces questions d'une voix douce, posée; il semble discuter avec le docteur une question de toxicologie et de médecine qui lui est étrangère. Il est absolument calme, sa tête pâle d'alchimiste du moyen-âge se dessine vivement sur les boiseries qui entourent la salle. Il se défend avec une intelligence des plus remarquables.

Me Jolly. — Quelle quantité de sang pourrait être répandue dans la section en morceaux d'un cadavre ?

M. Brouardel. — Environ deux litres.

Sur la demande de Pel, M. le docteur Raoult est rappelé.

M. le docteur Raoult. — Mme Pel, ainsi que je l'ai dit, avait la langue fort rouge, et ses extrémités étaient froides.

L'audition des témoins est terminée; l'audience est suspendue.

A la reprise, le ministère public prononce le réquisitoire.

Malgré la plaidoirie de Me Jolly, qui s'attache à démontrer les contradictions de l'accusation, Pel est reconnu coupable, sur la deuxième question, concernant la disparition de la demoiselle Boehmer et non coupable sur la première question, concernant l'empoisonnement d'Eugénie Buffereau.

Pel, en entendant la lecture du verdict, déclare : « Messieurs, vous venez de condamner un innocent ! »

La cour condamne Pel à la PEINE DE MORT.

NOUVELLES DU JOUR

La date des élections

Paris, 13 juin. — La date des élections générales continue à tenir la corde dans les préoccupations gouvernementales et parlementaires. Ce n'est pas seulement au sein des groupes de la majorité, qu'il existe deux courants d'opinion, l'un tenant pour la date la plus rapprochée, le 16 ou le 23 août par exemple, l'autre pour le 27 septembre, c'est aussi parmi les ministres, car si M. Brisson veut les élections à bref délai, M. de Freycinet insiste pour la date la plus éloignée.

Afin de couper court à ce désaccord, on va demander à la commission des finances du Sénat, si, dans le cas où le budget voté par la Chambre lui serait remis à la fin de juin, elle peut s'engager à ce que la sanction sénatoriale interviendrait dans la première semaine de juillet, de façon à ce qu'en cas de modifications par la haute assemblée, les deux Chambres aient le temps de se mettre d'accord avant le 15 du mois prochain.

Si la commission des finances refuse de rien garantir, le gouvernement fixerait la date des élections au 16 ou au 22 août. Et le vote du budget par le Sénat serait renvoyé à la session d'automne.

L'expédition du Tonkin

Paris, 13 juin. — Le ministre de la guerre a reçu ce matin une dépêche du général commandant en chef du Tonkin, qui demande l'envoi de personnel des services d'administration et de santé.

Le nombre des malades, qui est assez élevé en ce moment, comprend beaucoup d'hommes légèrement éprouvés.

Les obsèques du général de Chabaud La Tour

Paris, 13 juin. — Aujourd'hui ont eu lieu, à midi, les obsèques du général de Chabaud La Tour. Le cercueil était déposé dans le grand salon où se tenait la famille, et où étaient reçus les invités, il était couvert de couronnes et de fleurs.

Après une allocution du pasteur, a eu lieu la levée du corps. Le corbillard était orné de drapeaux tricolores.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, M. Arthur de Chabaud La Tour, accompagné de ses enfants; parmi ceux-ci, on remarque un jeune élève de l'Ecole de Saint-Cyr.

Dans le cortège qui était fort nombreux, nous avons aperçu : MM. le maréchal de Mac-Mahon, le maréchal Canrobert; beaucoup d'officiers-généraux en habit de ville.

Dans le chœur du temple, se tenaient M. le duc de Chartres, représentant Monsieur le comte de Paris, et, à côté de lui, M. le duc de Nemours. Hier, dans la journée, M. le duc de Chartres était venu apporter à la famille du regretté général les condoléances de tous.

Monsieur le comte de Paris avait écrit hier à M. Arthur de Chabaud La Tour, pour lui faire savoir que, retenu au château d'Eu, il avait prié son frère, M. le duc de Chartres, de le représenter aux obsèques du général.

M. le duc d'Aumale, qu'une réunion extraordinaire du conseil général de l'Oise appelait aujourd'hui à Beauvais, a fait parvenir également à la famille l'expression de ses profonds regrets.

Au Salon

Paris, 13 juin. — C'est M. Daillion, sculpteur, qui a remporté la médaille dite du *Salon*.

Notre ambassadeur à Madrid

Paris, 13 avril. — Le baron des Michels, ambassadeur de France à Madrid, est arrivé aujourd'hui à Paris, appelé par le ministre des affaires étrangères pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le choléra.

Voyages ministériels

Paris, 13 juin. — M. René Goblet, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, ira demain à Chartres, pour présider la distribution des récompenses du concours régional, et inaugurer l'Ecole normale des institutrices. Il sera accompagné de MM. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris; Buisson, directeur de l'enseignement primaire; Léon Robert, chef du cabinet.

Le personnel des deux préfectures

Paris, 13 juin. — A diverses reprises, il a été question de mettre à la retraite tous les agents de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police, comptant plus de 35 années de services.

MM. Poubelle et Gragnon ont récemment pris à ce sujet des engagements formels.

En conséquence, nous sommes en mesure d'annoncer que cette réforme sera réalisée avant la fin de l'année.

La conférence sanitaire

Rome, 13 juin. — La conférence sanitaire a tenu aujourd'hui une séance plénière. On a donné lecture d'une lettre de M. Mancini priant la conférence de fixer la date où elle sera nouvellement convoquée. L'ambassadeur d'Autriche propose de soumettre aux divers gouvernements la date du 16 novembre prochain. Cette proposition est adoptée à la presque unanimité. Le secrétariat rédigera les procès-verbaux sous la direction de MM. Malescholt et Erhardt

Les élections en Autriche

Vienne, 13 juin. — Voici les résultats définitifs des 352 élections de députés qui viennent d'avoir lieu en Autriche :

Ont été élus 191 membres du parti gouvernemental : 4 antisémites, 3 démocrates, 21 centralistes-ruthènes et italiens et 132 libéraux allemands.

Ceux-ci ont perdu 15 sièges.

Le choléra en Espagne

Madrid, 13 juin, soir. — Une dépêche officielle annonce que le choléra a fait son apparition en Portugal.

Dix cas ont été constatés à Viana, près de la frontière d'Espagne.

La crise ministérielle anglaise

Londres, 13 mai. — L'*Evening Standard*, dans sa quatrième édition, se dit autorisé à annoncer que le marquis de Salisbury a consenti à se charger de la formation du nouveau cabinet.

COULISSES DU PARLEMENT

CHAMBRE

La commission d'initiative a adopté le rapport de M. Carret, tendant à la prise en considération des propositions de loi relatives à l'unification des retraites des officiers et soldats.

Elle a également approuvé le rapport de M. Courmeaux concluant à la prise en considération de la proposition de M. Roquet relative à la réunion des deux Chambres dans un seul palais.

M. Sadi-Carnot a expliqué aujourd'hui à la commission du budget les modifications qu'il a apportées au budget préparé par M. Tirard. M. Germain a déclaré que puisqu'un emprunt était de toute nécessité, il ne fallait pas prendre de demi-mesure, mais emprunter la somme nécessaire pour régulariser la situation et consolider tout le découvert existant.

Le ministre des finances a répondu qu'il faudrait alors faire un emprunt de 1500 millions, chose impossible dans les circonstances actuelles. Or, ces circonstances ne sont autres que la date prochaine des élections.

A une question d'un des membres au sujet de la date de la discussion, M. Roche a répondu qu'il craignait ne pas pouvoir être prêt pour le 25 juin.

UNE INTÉRESSANTE BROCHURE

M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai, vient de faire paraître en brochure, les observations qu'il adresse à MM. les membres du Conseil académique, sur la *Réforme du baccalauréat*.

L'*Echo de la Scarpe* nous donne, de cette brochure, une intéressante analyse.

L'auteur déclare, tout d'abord, qu'il serait plutôt partisan du *statu quo*, mais que tout le monde semble d'accord pour déclarer *qu'il y a quelque chose à faire*.

Il faut donc combiner tous les efforts « pour » accomplir, cette fois, une réforme qui offre des » garanties de stabilité et de durée ».

Ceci dit, M. Abel Desjardins répond au questionnaire ministériel.

1° Il trouve que le mieux et le plus simple, c'est de ne pas s'écarter du droit commun et de ne pas décider que le baccalauréat pourra être subi, au gré des candidats, soit devant les Facultés, soit à l'intérieur des établissements d'enseignement secondaire.

2° L'examen devrait être unique à la fin des études secondaires.

3° Supprimer les baccalauréats pour les remplacer par un examen spécial, à l'entrée de chaque carrière publique, serait « s'embarquer » sans boussole sur une mer inconnue ».

M. le doyen, tout en étant l'adversaire des révolutions dans l'enseignement, est loin d'être l'ennemi des réformes.

Or, voici, sur le projet de réformes, son opinion :

1° Le jury doit continuer d'être composé des membres du haut enseignement, mais il pourrait leur être adjoint quelques agrégés de l'enseignement secondaire. Tout jury de trois membres serait composé au moins d'un professeur titulaire, président, d'un docteur, maître de conférences ou chargé de cours, et d'un agrégé de l'enseignement secondaire.

2° Si les études déclinent et si l'enseignement est tronqué, c'est que, pour établir le programme, on a considéré à tort le baccalauréat comme un examen de passage. D'où il suit que, pour se trouver tout équipé, un effort de mémoire suffit, et que les candidats se bornent à une préparation superficielle.

» Rentrons dans la vérité, s'écrie l'auteur. » Non, le baccalauréat n'est pas un examen de » passage. Rendez-lui son caractère ; il doit » porter sur l'ensemble de l'enseignement, et » non sur une de ses parties détachée. Il est le » contrôle et la garantie d'études régulières et » suffisantes. »

La mission de l'examinateur consiste à s'assurer du degré d'instruction et d'intelligence du candidat, en s'affranchissant de l'obligation de suivre un programme déterminé.

D'où, deux articles fondamentaux :

I. — *Le baccalauréat est un examen d'ensemble.*

II. — *Le programme est supprimé.*

3° M. Abel Desjardins voudrait que soit établie, au sein de l'enseignement secondaire, une distinction bien tranchée, entre l'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE et l'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

Pour le premier, il y aurait un *baccalauréat ès-lettres unique*, avec deux compositions écrites, au lieu de cinq : *une version latine et une composition française*. L'examen oral comprendrait, après l'explication latine et après l'explication allemande ou anglaise, un petit thème oral au tableau.

Pour le second, il y aurait le *baccalauréat des sciences appliquées*, qui prendrait la place du baccalauréat ès-sciences. Son objet serait, en supprimant l'enseignement des deux langues anciennes, en maintenant l'étude du français et de l'histoire, de faire une large part à la géographie, aux langues vivantes, à la chimie, aux autres sciences, considérées dans leurs applications à l'agriculture, au commerce, à l'industrie.

Ce grade, dont la valeur serait égale à celle du baccalauréat ès-lettres, serait conféré par les Facultés des sciences, qui pourraient s'adjoindre des agrégés des lettres de l'enseignement secondaire.

De plus, l'auteur demande le rétablissement du *baccalauréat ès-sciences mathématiques*, qui suppose une année de mathématiques spéciales et qui serait exigé de tout candidat aux diverses licences ès-sciences.

A cette dernière question :

« Y AURAIT-IL LIEU DE TENIR COMPTE AUX CANDIDATS, DES NOTES OBTENUES DANS LE COURS DE LEURS ÉTUDES ? » — M. Abel Desjardins répond :

« Evidemment, oui. »

Parce qu'ainsi serait corrigé l'*alea* de l'examen.

Dans tous les cas où l'examen laisserait quelque doute, l'auteur admettrait, à titre de renseignements à consulter, *les palmarès des trois dernières années, et les notes confidentielles adressées au doyen par les chefs d'établissement, sans distinction*, qui seraient laissés, d'ailleurs, parfaitement libres à cet égard.

Pour prévenir les fraudes, il y aurait obligation, pour les candidats, sans exception, de subir l'examen dans l'Académie où ils ont fait leurs études